



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Courrier

Question écrite n° 50906

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace sur les conséquences de la réforme concernant l'organisation de la distribution du courrier dans les zones rurales fragiles. Dans certaines communes, la disparition de quelques emplois, voire de un ou deux, même s'il ne s'agit que de transferts, revêt une importance que les services centraux, décideurs, n'imaginent pas. Le regroupement des préposés n'étant justifié, ni par une amélioration de la distribution, ni par celle des horaires de levée du courrier, il lui demande de reconsidérer cette réforme pour les départements classés en zone de revitalisation rurale et de la subordonner dans ces départements à l'accord préalable des maires des communes concernées, ainsi que toutes les propositions visant à modifier en personnels et heures d'ouvertures le fonctionnement des bureaux de poste.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50906

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2012